

PROVISOIRE

E/1999/SR.40
5 novembre 1999

Original : FRANÇAIS

Session de fond de 1999

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 40ème SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 26 juillet 1999, à 15 heures

Président : M. WIBISONO (Indonésie)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALE DE L'OCCUPATION ISRAÉLIENNE SUR LES
CONDITIONS DE VIE DU PEUPLE PALESTINIEN DANS LE TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ, Y
COMPRIS JÉRUSALEM, ET DE LA POPULATION ARABE DANS LE GOLAN SYRIEN OCCUPÉ (suite)

APPLICATION DES RÉSOLUTIONS 50/227 et 52/12B de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

La séance est ouverte à 15 h 10.

RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE L'OCCUPATION ISRAËLIENNE SUR LES CONDITIONS DE VIE DU PEUPLE PALESTINIEN DANS LE TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ, Y COMPRIS JÉRUSALEM, ET DE LA POPULATION ARABE DANS LE GOLAN SYRIEN OCCUPÉ (suite) (A/54/152-E/1999/92)

M. DEMBRI (Algérie) dit que l'occupation israélienne des territoires arabes de la Palestine et du Golan syrien est l'exemple le plus typique de la négation du droit à l'autodétermination. Cette occupation a des conséquences directes et graves sur l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels des populations arabes des territoires occupés ainsi que sur leurs conditions de vie. Elle a pour corollaire la politique de peuplement des autorités israéliennes, qui s'accompagne d'une politique d'expulsion des Palestiniens et de confiscation de leurs terres. En implantant des colonies de peuplement autour des localités palestiniennes, la politique de colonisation israélienne vise à bloquer la croissance naturelle de ces localités, ce qui n'est pas de nature à encourager les deux communautés à vivre dans un climat de bon voisinage.

Le représentant de l'Algérie dit que les populations arabes des territoires occupés, qui ne bénéficient pas des dispositions, des droits et des protections prévus par la quatrième Convention de Genève et que la communauté internationale leur reconnaît, supportent des conditions de vie particulièrement difficiles. Les bouclages successifs et arbitraires des territoires occupés par les autorités israéliennes constituent un châtement collectif condamnable car ils ont non seulement des répercussions immédiates sur les travailleurs qui ne peuvent se rendre sur leur lieu de travail, sur les malades privés d'accès aux soins et sur les paysans qui ne peuvent commercialiser leurs produits, mais aussi des incidences à moyen et long termes sur la scolarisation des enfants, ainsi que sur la santé et la nutrition des populations arabes.

L'une des conditions préalables à la paix et à la stabilité réside dans l'amélioration des conditions de vie des populations arabes. Les accords de paix doivent se traduire par des changements concrets, afin d'instaurer une confiance mutuelle. Il est donc urgent de mettre fin à l'occupation israélienne et de permettre ainsi aux populations arabes de se prendre en charge et de décider de leur destin. En même temps, il revient aux autorités israéliennes de prendre les mesures nécessaires afin d'effacer les conséquences pernicieuses de la politique d'occupation pour les populations arabes et de mettre fin aux multiples et répétées violations du droit international. En conclusion, le représentant de

l'Algérie demande au Président de prendre note de sa protestation devant la distribution tardive de la note du Secrétaire général datée du 25 juin (A/54/152-E/1999/92).

Selon M. AL-HUSSAMY (République arabe syrienne), l'occupation par la force et la colonisation de terres est un des exemples les plus graves d'agression car elles s'accompagnent d'une véritable répression de la population; leurs conséquences économiques et sociales ne peuvent être annulées qu'avec la fin de l'occupation elle-même. À cet égard, le représentant de la Syrie appelle particulièrement l'attention des membres du Conseil sur les paragraphes 4, 5, 18, 19 et 55 à 60 de la note du Secrétaire général (A/54/152-E/1999/92). Il rappelle également le contenu de la résolution 53/196 adoptée le 15 décembre 1998 par l'Assemblée générale des Nations Unies et de la résolution 1998/32 que le Conseil a approuvée le 29 juillet 1998.

L'économie syrienne souffre des conséquences de l'occupation illégale du Golan non seulement parce qu'elle est privée des ressources naturelles de cette région, mais aussi parce qu'elle doit supporter le fardeau de milliers de personnes déplacées. La délégation syrienne prie le Conseil d'accorder toute l'attention voulue à la question considérée et de demander, une fois de plus, à Israël de renoncer à sa politique de peuplement, de respecter toutes les dispositions de la quatrième Convention de Genève, de cesser de piller les richesses des territoires arabes et de mettre fin à leur occupation. Seule la restitution des terres à leurs propriétaires légitimes dans le cadre d'une paix globale permettra de lever les obstacles au développement économique et social de l'ensemble de la région.

M. RAMLAWI (Observateur de la Palestine) remercie le système des Nations Unies et les pays qui apportent une assistance au peuple palestinien, lequel attend avec impatience d'être libéré de l'occupation militaire israélienne. Il demande aux organismes des Nations Unies et aux pays épris de liberté et de justice d'intensifier leur appui au peuple palestinien, pour que celui-ci puisse exercer sa souveraineté conformément à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, aux résolutions pertinentes de l'ONU et aux règles du droit international.

L'observateur de la Palestine appelle l'attention sur les dispositions de la résolution 1998/32 du Conseil et sur la note du Secrétaire général (A/54/152-/1999/92). Il dit que les obstacles placés par les autorités d'occupation empêchent la création d'un État palestinien. Le 24 juillet 1999,

les autorités palestiniennes se sont déclarées gravement préoccupées par le fait que les activités de colonisation se poursuivent malgré l'engagement du nouveau Gouvernement israélien de mettre en oeuvre le Mémorandum de Wye River. Elles ont appelé ce dernier à mettre un terme à une politique de peuplement qui rappelle le régime d'apartheid en Afrique du Sud et qui, comme le montre le Secrétaire général dans sa note (A/54/152-E/1999/92), non seulement compromet le processus de paix, mais aussi a des répercussions économiques et sociales graves sur la situation des Palestiniens. La délégation palestinienne présentera un projet de résolution sur la question.

M. ABDELMONEIM MOSTAFA (Observateur de l'Égypte) rappelle que le processus de paix amorcé en 1991 avec la Conférence de Madrid a été compromis par l'intransigeance du Gouvernement israélien précédent qui, malgré la condamnation de la communauté internationale, a persisté dans sa politique d'implantations illégales, de confiscation des terres et de bouclage des territoires palestiniens. Les faits déplorables décrits dans le rapport sur les conditions de vie du peuple palestinien (E/1999/92) confirment que cette politique constitue une violation systématique des droits économiques et sociaux des Palestiniens.

Il faut espérer que le nouveau gouvernement israélien réactivera le processus de paix en mettant fin à toutes les pratiques qui y font obstacle, en premier lieu la création de colonies de peuplement dans les territoires occupés. En tant que représentants de la légalité internationale, les organismes des Nations Unies doivent continuer d'intervenir auprès d'Israël pour que celui-ci respecte les engagements conclus envers le peuple palestinien et qu'il coopère pleinement avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés. L'Égypte continuera d'oeuvrer avec toutes les parties concernées pour parvenir à une paix juste, équitable et globale au Moyen-Orient.

Notant avec regret que les rapports à l'examen n'ont été disponibles qu'à la dernière minute, la délégation égyptienne demande que les règles relatives à la publication des documents du Conseil soient respectées.

M. QAZI (Pakistan) déplore que l'échec de la mise en oeuvre des accords conclus entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine prolonge les souffrances des Palestiniens et des populations arabes des territoires occupés. Comme le souligne le Secrétaire général dans sa note (A/54/152-E/1999/92), la politique d'occupation et de peuplement des autorités israéliennes a sur ces populations des répercussions économiques et sociales

néfastes qu'aggravent les mesures de bouclage et les entraves à la libre circulation des biens et des services. Insistant sur la nécessité de remédier à cette situation, le représentant du Pakistan se félicite de l'intention du nouveau Gouvernement israélien de relancer, au Moyen-Orient, un processus de paix qui, faute d'appliquer le Mémoire de Wye River et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, demeurera fragile et imparfait. Les souffrances du peuple palestinien ne pourront s'atténuer qu'avec la pleine réalisation de leurs droits économiques et sociaux.

M. PELEG (Observateur d'Israël) regrette que les interventions des orateurs précédents ne contiennent aucun élément de nature à faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. Évoquant le changement de gouvernement qui vient d'avoir lieu en Israël, il souligne que la réactivation du processus de paix est la priorité du nouveau Premier Ministre, M. Ehud Barak, et que celui-ci a déjà tenu des consultations au plus haut niveau, y compris avec le Président Arafat, en vue de mettre en oeuvre les Accords de Wye. Saluant au passage la mémoire du roi Hassan II, partisan déclaré de la paix, il invite les membres du Conseil à appuyer les efforts faits pour relancer le processus de paix, en s'abstenant de politiser les débats et en rejetant toute initiative qui préjugerait de l'issue des négociations sur un règlement global et durable de la question palestinienne.

M. WIRAJUDA (Indonésie) dit que les résultats des récentes élections en Israël ont suscité de nouveaux espoirs pour la relance du processus de paix. Toutefois, l'un des principaux obstacles à une paix durable demeure la question des colonies de peuplement. La poursuite de ces implantations illégales, qui compromettent l'intégrité territoriale de la Palestine risque d'anéantir les efforts faits depuis peu pour instaurer la confiance et la justice.

L'Indonésie accueille avec une grande satisfaction le Mémoire de Wye River et se félicite de la volonté affichée par le nouveau Premier Ministre israélien de mettre rapidement en oeuvre les accords de paix. La reprise des négociations sur la question du Golan occupé constituerait une réelle avancée dans le processus de paix au Moyen-Orient. Toutefois, le règlement de cette question ne devrait pas se faire au détriment d'une paix globale.

Pour l'instant, étant donné les conditions de vie du peuple palestinien, il est indispensable que les organismes du système des Nations Unies, et notamment le Conseil, continuent à lui apporter l'aide nécessaire pour surmonter

ses difficultés et édifier une nation. Afin de favoriser la paix, l'ensemble de la communauté internationale doit promouvoir le développement dans la région, par tous les moyens possibles. L'Indonésie réaffirme, quant à elle, son soutien infaillible à l'action menée par le peuple palestinien pour exercer ses droits inaliénables.

Le PRÉSIDENT déclare que le Conseil a achevé l'examen des points 9 et 11 de son ordre du jour.

APPLICATION DES RÉSOLUTIONS 50/227 ET 52/12 B DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
(A/54/115-E/1999/59, E/1999/56, E/1999/78, E/1999/101 et E/1999/108)

M. CIVILI (Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations) présente le rapport sur la restructuration et la revitalisation de l'ONU dans les domaines économique et social et les domaines connexes (E/1999/59), le rapport intérimaire sur la coopération entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods (E/1999/56) et le rapport de synthèse sur les travaux des commissions techniques du Conseil économique et social en 1999 (E/1999/101). Ces documents rendent compte des résultats obtenus dans la mise en oeuvre des réformes et indiquent les domaines où des progrès restent à faire.

Les mesures de restructuration se sont traduites par une nette amélioration dans la planification et la préparation des travaux du Conseil. Le débat de haut niveau a été beaucoup mieux organisé, du fait que le thème en avait été arrêté suffisamment longtemps à l'avance. Mais il faudrait que le Conseil se prononce en temps opportun sur le programme de travail du Comité des politiques du développement afin que celui-ci puisse apporter une contribution de fonds aux débats du Conseil. La préparation du débat général reste le point faible. De gros efforts ont été faits pour que les conclusions des travaux du Conseil soient davantage orientées vers l'action. Leur suivi est aussi plus systématique; du coup, elles sont mieux prises en compte dans les activités interinstitutions. Le Conseil est beaucoup plus attentif à la coordination et à l'harmonisation des travaux de ses commissions techniques. Ces dernières se sont attachées à rationaliser leurs méthodes de travail, veillant à la continuité de leurs activités, d'où le rôle accru conféré à leurs bureaux. Les liens avec les institutions spécialisées ont été considérablement resserrés, comme en témoignent la participation de responsables de ces institutions aux différents

débats du Conseil et l'élaboration conjointe de certains rapports. La fonction de coordination du Conseil s'en trouve incontestablement renforcée.

Le bref rapport sur la coopération avec les institutions de Bretton Woods fait état d'une collaboration plus étroite à tous les niveaux, comme il ressortait déjà clairement de l'examen exploratoire conjoint. L'intensification du dialogue et de l'interaction s'observe au niveau des organes intergouvernementaux (réunions conjointes de hauts responsables, consultations entre représentants permanents auprès de l'ONU et membres des organes directeurs du FMI et de la Banque, préparatifs de la réunion internationale sur le financement du développement, etc.), des secrétariats, avec la participation active des institutions de Bretton Woods aux travaux du Comité administratif de coordination (CAC), et des pays lors de l'élaboration des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

Le rapport de synthèse sur les travaux des commissions techniques fait le point de la coopération entre ces organes. Il met en évidence les liens thématiques existant entre les programmes de travail des différentes commissions et souligne la nécessité pour celles-ci de mieux tirer parti de leurs travaux respectifs. Il contient des recommandations spécifiques visant à renforcer la complémentarité et la collaboration entre les commissions sur les grands thèmes intersectoriels, celles-ci étant invitées à accorder une attention particulière à la situation des pays africains et des pays les moins avancés.

M. VALDIVIESO (Colombie) (Vice-Président) présente son rapport concernant les réunions communes du Bureau du Conseil économique et social et des bureaux de ses commissions techniques (E/1999/108), réunions dont il a assuré la présidence. Ce rapport rend compte des principales questions abordées et des conclusions des travaux menés au cours des réunions communes et énumère dix recommandations dont la plupart ont déjà été incorporées dans le projet de résolution qui sera soumis au Conseil sur la question. M. Valdivieso se borne à porter à l'attention du Conseil quatre points qui présentent à ses yeux un intérêt particulier. Premièrement, le Bureau doit continuer de jouer un rôle essentiel pour stimuler la coordination entre le Conseil et ses commissions techniques ainsi qu'entre ces dernières. Deuxièmement, les commissions techniques doivent disposer de directives opérationnelles bien définies sur la façon d'appliquer les recommandations du Conseil. Troisièmement, les commissions devraient tenir régulièrement des réunions bilatérales visant à améliorer leur coopération sur des questions d'intérêt commun, en utilisant au besoin

l'informatique. Quatrièmement, il importe d'assurer la continuité des travaux des commissions techniques et il est nécessaire par conséquent que les commissions adoptent des programmes thématiques bisannuels et envisagent de réélire un membre du bureau sortant au nouveau bureau, compte dûment tenu du Règlement intérieur du Conseil concernant l'élection du bureau. En conclusion, M. Valdivieso dit qu'il faut concevoir des mécanismes institutionnels de coordination qui permettent concrètement de renforcer le sentiment d'utilité de tous les organes subsidiaires du Conseil, lequel doit pouvoir compter sur un noyau de fonctionnaires spécialisés capables de suivre en permanence l'application de ses directives.

M. TALBOT (Observateur du Guyana), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il convient de garder constamment à l'esprit l'objectif premier de la réforme, à savoir la réaffirmation du rôle irremplaçable de l'ONU dans les domaines économique et social et les domaines connexes conformément à la Charte. Cela suppose, outre une restructuration interne, la réaffirmation par tous les États Membres de leur volonté de voir l'Organisation jouer un plus grand rôle dans ces domaines. Il s'agit d'abord de renforcer l'action du système des Nations Unies en faveur du développement et notamment l'efficacité de ses activités opérationnelles, et le Groupe des 77 et la Chine lancent un nouvel appel pour établir le financement de ces activités sur une base prévisible, continue et assurée. Il faut ensuite renforcer et approfondir la collaboration de l'ONU avec les institutions de Bretton Woods à tous les niveaux de sorte que le système multilatéral tout entier soit mieux à même de faire face aux exigences du développement. Le financement du développement est l'un des domaines de coopération particulièrement prometteur, et le Groupe des 77 a suggéré d'établir sur cette question un groupe d'action conjoint dont l'objectif consisterait à assurer la participation active des institutions de Bretton Woods à la préparation, à la tenue et au suivi de la réunion internationale sur le financement du développement. Ce groupe devrait être mis sur pied le plus rapidement possible au cours de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale afin de soumettre en l'an 2000 des recommandations au comité préparatoire de la réunion. Sa composition, qui serait déterminée par des consultations entre les deux parties, devra être de haut niveau. Le Groupe des 77 est disposé à discuter de cette proposition dans le cadre des consultations relatives à l'élaboration du projet de résolution sur le point 8.

M. KÄÄRIÄINEN (Observateur de la Finlande), intervenant au nom des pays de l'Union européenne et des pays qui lui sont associés ainsi que de Chypre, de Malte, des pays membres de l'AELE qui font partie de l'Espace économique européen, de l'Islande et de la Norvège, se félicite des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des réformes dont témoignent les rapports présentés au titre des points 6 et 8 de l'ordre du jour, et réitère la nécessité d'un nouvel effort de réforme en l'an 2001. En attendant, il faut s'efforcer de mener à bien le plus rapidement possible l'examen des activités entrepris. Le rapport sur les commissions techniques du Conseil est utile et contient plusieurs recommandations intéressantes. L'établissement par les fonds et programmes des Nations Unies de cadres de financement pluriannuels est encourageant et l'Union européenne souhaiterait que le Conseil soit saisi en l'an 2000 d'un rapport sur ces dispositifs de financement en vue de considérer l'avenir de la Conférence pour les annonces de contributions aux activités de développement. Les réunions conjointes des conseils d'administration doivent déboucher sur des recommandations concrètes ayant trait à des questions d'intérêt commun. La rationalisation et l'harmonisation des procédures de programmation doivent d'autre part se poursuivre à titre prioritaire, notamment sur le terrain.

Saluant l'initiative de la Banque mondiale relative à l'élaboration de principes et de pratiques en matière sociale, l'Union européenne partage l'avis du Comité du développement selon lequel l'approfondissement de ces principes doit se faire dans le cadre des Nations Unies. Elle se félicite de la tenue de la deuxième réunion spéciale du Conseil avec les institutions de Bretton Woods et encourage la poursuite de ce dialogue. Enfin elle souligne qu'il importe de renforcer la coordination sur le terrain entre l'ONU et ces institutions, en étroite coopération avec les autorités nationales.

Mme POULTON (États-Unis) constate avec satisfaction que des progrès importants ont été faits au cours des dernières années pour renforcer le rôle de coordination et de supervision du Conseil et pour améliorer sa coopération avec les conseils d'administration des fonds et programmes, les commissions économiques régionales et plusieurs commissions techniques. Les relations entre le Conseil et les institutions de Bretton Woods se sont d'autre part nettement approfondies et ces contacts doivent se poursuivre. Cela dit, il reste encore à faire; le Conseil doit notamment continuer de renforcer sa collaboration avec les institutions spécialisées ainsi qu'avec les comités et organes d'experts qui

dépendent de lui et dont les compétences sont souvent sous-utilisées. Il serait intéressant de connaître les suggestions des intéressés à cet égard.

Mme KHARASHUN (Bélarus) note que des changements fondamentaux sont intervenus en l'espace d'une année en application des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil mais dit qu'il importe de poursuivre les travaux sur les questions en suspens dans les domaines économique et social et les domaines connexes, et notamment de renforcer encore la coopération et la coordination. Les réunions communes du Bureau du Conseil avec les bureaux des commissions techniques doivent se poursuivre et le dialogue avec les organes subsidiaires et organes connexes ainsi qu'avec les conseils d'administration intéressés doit être élargi. L'idée d'inviter des experts à participer à des consultations avec les commissions mérite examen : il devrait s'agir d'experts et de fonctionnaires compétents des pays ainsi que de représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées. Favorable à une contribution constructive des ONG, le Bélarus souhaiterait que les modalités de leur participation soient mieux définies. L'amélioration des procédures et des méthodes de travail des commissions techniques est une tâche de longue haleine qui doit être poursuivie.

La coopération entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods peut et doit encore être renforcée en vue d'accroître l'efficacité du système financier international dans l'intérêt de tous les États et de mettre au point des mécanismes de régulation des marchés qui permettent de faire face aux crises. Il serait souhaitable que le Conseil et les institutions de Bretton Woods se réunissent pour examiner la question des stratégies régionales de soutien au développement. La contribution constructive du Groupe de travail spécial des Nations Unies sur le financement du développement au processus de négociation multilatérale mérite d'être soulignée. Enfin, il pourrait être utile de procéder à un examen comparatif du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du cadre global pour le développement de la Banque mondiale.

M. SFEIR-YOUNIS (Banque mondiale) dit que les relations entre la Banque et l'ONU touchent à toutes les étapes du processus décisionnel et à l'ensemble des secteurs de l'économie. D'abord simple échange d'informations, elles ont aujourd'hui pris la forme d'un dialogue de fond sur les questions de développement. Cependant, les deux partenaires doivent rester vigilants et se garder de tout triomphalisme. En effet, ils doivent intensifier leurs échanges afin notamment de coordonner l'aide au niveau national et d'améliorer la

transition de l'assistance humanitaire à la reconstruction économique. De même, leurs organes directeurs doivent instaurer un dialogue approfondi, reposant sur un ordre du jour et des procédures de nature à renforcer l'identité, le rôle et les attributions propres de l'un et de l'autre. Il reste cependant que rien ne remplace les échanges entre les représentants des principaux ministères des pays auprès des deux institutions.

Dans la pratique, l'interaction entre la Banque mondiale et les différents organismes de l'ONU porte sur la gestion des affaires publiques, l'harmonisation des statistiques et des indicateurs, la rationalisation du système des coordonnateurs résidents, l'élaboration de normes du travail et l'étude de questions relatives aux droits de l'homme, notamment le droit au développement. L'exécution des projets dans tous ces domaines exige que les deux institutions partagent des valeurs et des principes communs en matière de coopération au service du développement. Il s'agit notamment de privilégier la rentabilité et les résultats concrets sur le terrain, d'exploiter les avantages comparatifs des différents partenaires et de définir les modes de coopération en fonction des réalités du prochain millénaire. Il faut aussi comprendre que la diversité du système des Nations Unies est essentielle à la réalisation des objectifs de développement des pays et au respect des différentes approches et normes faisant l'objet d'un consensus à l'échelle mondiale. Enfin, la coopération doit être fondée sur la confiance mutuelle et le facteur humain doit être au coeur des préoccupations des partenaires.

M. LIU Jingtao (Chine) dit que certaines des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes (A/54/115-E/1999/59) sont certes louables, mais elles ne pourront être appliquées qu'à un stade ultérieur, lorsque la situation s'y prêtera, notamment les recommandations ii), viii) et ix). La réforme des organes subsidiaires du Conseil économique et social doit être un processus graduel où il faudra évaluer les résultats des réformes entreprises et tirer parti de l'expérience ainsi acquise avant d'adopter de nouvelles mesures. Il convient de se féliciter de la coopération accrue entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods mais beaucoup reste à faire dans les domaines du financement du développement, de la réduction de la pauvreté et de la réforme de l'architecture financière internationale.

Mme UJEVIĆ (Observatrice de la Croatie) attache une grande importance à la restructuration et à la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, qui doit s'inscrire dans le cadre de la réforme globale censée rendre l'ONU plus apte à répondre aux besoins de ses Membres. La Croatie appuie sans réserve les efforts visant à rationaliser les travaux du Conseil et de ses commissions techniques, à améliorer les relations entre le Conseil et les institutions spécialisées, les fonds et programmes des Nations Unies, à harmoniser les ordres du jour et les programmes de travail des commissions techniques, à simplifier la documentation et, d'une manière générale, à éviter tout double emploi. La coopération entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods doit se poursuivre, d'autant plus qu'un dialogue de fond entre les partenaires peut contribuer à faire face aux problèmes créés par la mondialisation. De même, les institutions de Bretton Woods doivent continuer à être associées aux travaux des différents organes des Nations Unies. En conclusion, Mme Ujević dit que le Conseil occupe une place importante au sein du système des Nations Unies et qu'à ce titre son rôle doit être renforcé dans l'intérêt des États Membres.

M. WIRAJUDA (Indonésie) se félicite du rapport du Secrétaire général (A/54/115-E/1999/59); l'application de ses recommandations permettra au Conseil d'améliorer le fonctionnement de ses commissions techniques et de ses organes subsidiaires et d'éviter les doubles emplois. Dans le même ordre d'idées, il serait souhaitable que le Secrétaire général présente au Conseil, à sa session de fond suivante, un rapport intérimaire sur l'application des dispositions de sa résolution 1998/46 relatives à l'adoption de programmes de travail pluriannuels et au suivi coordonné des grandes conférences et sommets des Nations Unies. Quant au Conseil, il devrait organiser un débat informel sur les thèmes intersectoriels communs à ses diverses commissions techniques, avec la participation aussi large que possible d'experts, d'ONG et d'organes subsidiaires du Conseil. Enfin, les réunions entre le Conseil économique et social et les institutions internationales à caractère financier et commercial doivent être encouragées, car elles permettront de se pencher sur les questions d'intérêt commun dans le cadre du prochain cycle de négociations relatives à la libéralisation du commerce.

M. NEBENZYA (Fédération de Russie) se félicite de la pertinence des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/54/115-E/1999/59), notamment en vue d'améliorer le fonctionnement des organes

subsidiaries du Conseil. Cependant, en ce qui concerne la participation des organisations non gouvernementales à toutes les réunions du Conseil ainsi qu'à celles de ses commissions techniques, il convient de bien réfléchir à la question. En effet, la participation des représentants de la société civile aux travaux des organes de l'ONU ne doit pas remettre en cause le caractère intergouvernemental de ceux-ci. En ce qui concerne la coopération entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods, on ne peut que se réjouir de la participation accrue des responsables de ces institutions au dialogue de fond qui a lieu tant au sein de l'Assemblée générale que durant les travaux du Conseil et de ses commissions techniques. Il convient de poursuivre ce dialogue mutuellement avantageux afin d'élaborer une démarche commune sur des questions telles que le financement du développement, la lutte contre les effets de la mondialisation, la coordination des activités opérationnelles et la restructuration de l'architecture financière internationale.

Le PRÉSIDENT déclare que le Conseil a achevé l'examen du point 8 de son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 10.